



Unité – Égalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي

لدى مكتب الأمم المتحدة

والمنظمات الدولية الأخرى

جنيف – سويسرا

Mission Permanente

De la République de Djibouti

Auprès de L'office des Nations – Unies

et des autres Organisations Internationales à Genève

Conseil des Droits de l'Homme

24^{ème} session de L'EPU

33

Déclaration de Djibouti à l'Examen Période de Paulo

Merci, Monsieur le Vice-Président

Djibouti souhaite la bienvenue à la délégation de Paulo et la félicite pour la présentation de leur Rapport nationale.

Djibouti salue les efforts accomplis pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Djibouti recommande dans le cadre de l'EPU :

- D'incorporer les dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant dans son ordre juridique interne
- De continuer à promouvoir l'éducation pour tous, en particulier, l'éducation pour des personnes ayant des besoins spéciaux
- Et invite le gouvernement à s'appuyer sur les résultats de cette session d'EPU pour promouvoir l'exercice des droits de l'homme aux Palos.

Enfin nous leurs souhaitons le plein succès pour la mise en œuvres des recommandations formulés à l'occasion de l'Examen Périodique Universel

Je vous remercie Monsieur le Vice- Président

Arbahim WITTI
Mission de Djibouti

Mission permanente de la République de Djibouti

19, Ch. Louis-Dunant

1202 Genève

T : + 0041 (0) 22 749 10 90

F : + 0041 (0) 22 749 10 91